De la gestion comptable à la gestion budgétaire en direction technique

Maîtriser les outils de gestion budgétaire dans le cadre d'un service technique

Les cadres techniques du spectacle, au-delà des aspects purement spectaculaires ou techniques, ont une responsabilité budgétaire, que ce soit au niveau d'un spectacle ou d'un service technique. Plus largement, leurs budgets techniques s'insèrent dans le budget global de la structure à laquelle ils appartiennent, et ces cadres sont amenés à communiquer régulièrement avec leur hiérarchie ou les responsables du service administratif.
De ce fait, il leur est nécessaire de maîtriser les principaux concepts de la comptabilité et de sa traduction en termes de gestion budgétaire opérationnelle.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Comprendre les liens entre comptabilité, compte de résultat et budget.
- Comprendre le mécanisme de la TVA et ses éventuels impacts budgétaires.
- Savoir lire et utiliser l'information comptable pour établir les prévisions et le suivi budgétaire.
- Distinguer budget de fonctionnement et budget d'investissement.
- Construire et alimenter des outils de suivi budgétaire.

Publics

Cette formation est destinée aux cadres techniques -régie générale et direction technique- de structures culturelles et artistiques. Ils seront associés à un groupe d'étudiants en direction technique en formation diplômante.

Pré-requis

Il existe une session annuelle. Pour candidater à la formation, il est demandé au candidat de nous adresser CV et lettre de motivation sur son projet professionnel qui seront soumis à la responsable pédagogique du parcours
Le candidat sera informé de la réponse dans la semaine suivant sa demande.

Modalités pédagogiques

La formation combine des apports de contenu théorique et une participation active des étudiants et stagiaires. Chaque thème fait l'objet d'un cas pratique contextualisé dans une entreprise de spectacle vivant.

Documentation
La documentation pédagogique sera fournie aux stagiaires sous format numérique ou papier suivant les nécessités de chaque intervention.

Evaluation
Une attestation de formation référençant les compétences acquises est délivrée à chaque participant à l'issue de l'action de formation.

Au cours de ce stage, sont notamment abordées les thématiques suivantes :

Finalité et logique comptable
- Le cadre normatif de la comptabilité
- L'obligation de produire des comptes annuels conformes au PCG : pour qui, pourquoi ?
- La logique des flux derrière le principe de la partie double
- Les concepts clés : Charge / Produit / Emploi / Ressource / Créance / Dette
- Les éléments constitutifs d'une écriture comptable : des flux à l'écriture comptable

Le fonctionnement de la TVA
- Champ d'application : quels acteurs, quelles opérations sont assujettis à la TVA ?
- Le mécanisme de la TVA : TVA collectée, TVA déductible, les différents taux de TVA
- Les limites à la déductibilité de la TVA
- Conséquences de l'assujettissement / du non-assujettissement. Limites à la déductibilité sur le CR.

Les opérations liées aux investissements : traitement comptable et impact
- La définition de l'actif immobilisé / La classification des immobilisations
- La production immobilisée
- Le mécanisme de l'amortissement des immobilisations (linéaire, non linéaire, dégressif)
- L'enregistrement comptable de l'acquisition et de l'amortissement de l'immobilisation et de la subvention d'investissement
- L'impact d'un investissement sur le compte de résultat et la trésorerie suivant son mode de financement

Les documents de synthèse obligatoires : lire et comprendre le compte de résultat et le bilan
- La lecture des principaux postes du compte de résultat et du bilan
- L'analyse de l'activité, la performance et la situation financière de la structure grâce aux informations du compte de résultat et du bilan
- Le lien entre compte de résultat et bilan

Le plan de compte analytique : le préalable indispensable à la gestion budgétaire
- Passage d'un enregistrement comptable à un fléchage des charges et des produits par destination
- La construction d'un plan de compte analytique pertinent, adapté aux besoins d'information internes et externes et notamment au document UNIDO dans les structures de spectacle vivant

La prévision budgétaire : anticiper pour vérifier l'équilibre financier de la structure
- La transcription du projet de la direction en plans d'actions puis en budgets prévisionnels
- Les spécificités de la prévision budgétaire dans les entreprises de spectacle vivant
- Les étapes du dialogue budgétaire avec les centres de responsabilité
- La place de la direction technique dans le dialogue budgétaire / le poids du budget technique dans le budget global de la structure

Le suivi budgétaire : Sécuriser la gestion de l'exercice et l'exécution du budget

- Les outils de suivi des budgets et de mesure des écarts
- Les systèmes d'alerte et les mesures d'ajustement en cours d'exercice

Intervenante

Nathalie Monnier, agrégée en économie et gestion-finance, enseignante à l'ENSATT.

A Lyon – ENSATT
Cycle de 2,5 jours - 17,5 heures-
Calendrier : du lundi 18 janvier 14h00 au mercredi 20 janvier 2027

Plein tarif : 770,00 euros*
Tarif réduit : 367,50 euros*
* L'Ensatt n'est pas assujettie à la TVA
**Le tarif réduit est réservé aux stagiaires en autofinancement

Cette action de formation est extraite d'un parcours diplômant enregistré au RNCP, fiche 42000.
L'ENSATT est accréditée par l'HCERES et réputée satisfaire à ses obligations qualité.

Informations, réservation claire.lescuyer@ensatt.fr ou 04 78 15 05 33